

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4680 Société : R.A.M. Retraite

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SKALLI HOUSSSEINI MOHAMED.

Date de naissance : 18-07-1950

Adresse : 4, Rue d'ORAN (Résidence Aïda) 2^e étage

Tél. : 06 66 12 08 08 Total des frais engagés 300,00 (dhs) 24,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. H. LAZRAK
Rhumatologue

Date de consultation : 16/12/2020

Nom et prénom du malade : Oum Keltoum N. Age :

Lien de parenté : Lui-même Céjoint

Nature de la maladie : Polyalgies

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 17/12/2020

Tél. : 05 22 20 45 45

R.A.M.
Retraite

SERVICE URGENCES
CLINIQUE DAR SALAM
Tél: 05 22 82 14 14

MUPRAS

11 DEC. 2020

ACCUEIL

RECEPTION

CLINIQUE DAR SALAM

Tél: 05 22 20 45 45

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/12/2020	6	1	300,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Ime ALLOUCHE Zouayt Khadija Pharmacie les Arênes 5, Rue Jelal Eddine Bayoufi Quartier Rezane 05 22 26 28 34 Casablanca	16/12/2023	4,704,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RETS - DES FRAIS HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

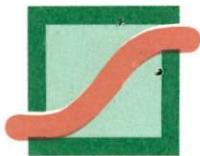
Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		CŒFFICIENT DES TRAVAUX
	<p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مَسْجِدَةُ دَارُ السَّلَامِ
CLINIQUE DAR SALAM

Casablanca, le

16/12/2020

Mr. Oum Kelboum Nedouar ep 8KALW

(28,80 x 3)

SV

Mme ALLOUCHE Zohry Khadija
Pharmacie les Arénées
5, Rue Jdid Eddine Saïouti
Quartier Recine

05 22 36 28 24 - Casablanca

+ 11 Vibaneuf forte 0g

1 - 1 - 1 x 1 unité
au mieux des rues

52,00 Voltarène 100 ug mg
0 - 0 - 1 x 10g

SV

31 Codolipine 6g

SV

49,60 1 - 1 - 2 x 05j

SV

+ 61 D-cine forte amp bw(n°1)

tampa' brine 1/15j x 1 mois

SV

56,30 pris relais avec:

VICE URGENCE
24/24
22/22 82/14 14

4' / D-cine 25000.01

Tampa' Sennone x 23 Uros

URGENCES 24/24

81 TAVANIC 500 mg (SV)
(145,50 x 2) 1cp/1g x 10j. (SV)

61 Zyrtec 10

63,20 0 - 0 - 1 x 15j

71 Neomycine gel

84,50 J gel le sur x 14un.

81 Rizoméline

Brachet x 81g x 8j
22,70

T: 204,7

Dr. H. AZRAK
Rhinologiste

Amé ALLOUCHE Zohry Khadija
Pharmacie les Arênes
5, Rue Jelal Eddine Sayouri
Quartier Rachi
- 05 22 36 28 24 - Casablanca



PPV 28 DH 70

PER 09-20

LOT G1973

63,20

NEOVIMAG
MAGNÉSIUM MARIN - Vit.B6

300 mg

Lot : NVM25
A consommer avant le : 06/2023
PPC: 84.50 DH

مختبرات الصيدلانية للأدوية
الطب البيطري

22,20

PPV

LOT

PER

PPV

LOT

PER

28,80

28,80

28,80

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaï Casablanca
Tavanic 600mg cp psl b6
P.P.V : 145,00 DH
6 118001 080670

PPV:22DH20
PER:04/22
LOT:J1346



18| PPV:49,60 DH
LOT: 20J13
EXP: 10/2023

16| PPV:56,30 DH
LOT: 20F24B
EXP: 06/2022



LOT: M0830
EXP: OCT 2021
PPV:27,00 DH